

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 4 août 2008 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Yvon Therriault

formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les bureaux administratifs ont été fermés depuis le 18 juillet 2008 pour les vacances estivales et qu'il s'agit de la première journée de travail depuis;

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que l'ordre du jour soumis soit accepté comme suit :

- **Période du public**
- **Consultation pour amendement à la zone A-17** – Représentations et adoption de la seconde version de règlement s'il y a lieu;
- **Consultation pour amendement à la zone C-24** – Représentations et adoption de la seconde version de règlement s'il y a lieu;
- **Autres questions ou représentations du public;**
- **Ajournement.**

ADOPTÉ

- **2041 – 2008 – Règlement de zonage 359** – Projet d'amendement pour la zone A-17;

Considérant que parmi les personnes présentes dans la salle aucune d'elles n'a de représentations à soumettre aux membres du Conseil en

regard avec le projet de règlement numéro 75-2008 intitulé « Amendement au règlement de zonage 359 – Zone A-17 »;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que soit adoptée dans sa 2^{ième} version, sans modification à la première, le projet de règlement **75-2008** intitulé « **Amendement au règlement de zonage 359 – Zone A-17** » et que l'avis public requis pour aviser de la date d'accessibilité au registre offrant la possibilité de demander un référendum soit donné en conséquence.

ADOPTÉ

- **2042 – 2008 – Règlement de zonage 393** – Projet d'amendement pour la zone C-24;

Considérant que parmi les personnes présentes dans la salle aucune d'elles n'a de représentations à soumettre aux membres du Conseil en regard avec le projet de règlement numéro 76-2008 intitulé « Amendement au règlement de zonage 393 – Zone C-24 »;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que soit adoptée dans sa 2^{ième} version, sans modification à la première, le projet de règlement **76-2008** intitulé « **Amendement au règlement de zonage 393 – Zone C-24** » et que l'avis public requis pour aviser de la date d'accessibilité au registre offrant la possibilité de demander un référendum soit donné en conséquence.

ADOPTÉ

- **Jim Pye** – Doléances concernant le fait que les terrains vacants propriété de la Ville n'ont pas été fauchés dans le secteur des rues Comtois et Hémond;
- **Michel Poirier** – Questionnement concernant la situation au pont et au barrage du lac Denison – Mention du fait qu'un « regard » sur la rue Hébert est obstrué – Invitation aux membres du Conseil d'assister aux activités de la « Fête au village » ainsi qu'à celles de la « Fête des aînés »;
- **Stéphane Bourque** – Remarques concernant la signalisation de vitesse sur le chemin St-Georges Nord « chemin du cimetière » et demande de correctifs à la signalisation – Commentaires appuyés par Claude Messier résidant du secteur en question.
- **2043 – 2008 – Signalisation et Sécurité publique** – Chemin St-Georges Nord entre la propriété du 100 aller à l'entrée du site d'enfouissement;

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche qu'il soit procédé à une vérification de la signalisation avec ajout d'une signalisation « Attention à nos enfants » et qu'il soit demandé à la Sûreté du Québec de la M.R.C. des Sources de procéder de façon plus fréquente à la vérification du respect des limites de vitesse dans cette section de chemin.

ADOPTÉ

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la présente assemblée soit ajournée au Jeudi, 7 août 2008 à 19h00.

ADOPTÉ

Jacques Hémond, Maire

**Michel Lecours, Directeur-général et
secrétaire-trésorier**